

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 16-2007
du 11 septembre 2007

AXIS Capital Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a eu lieu depuis le **28 mars 2008**.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Siège social	: 67 Av. Med V 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100 000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 11 septembre 2007
Promoteur	: AXIS Capital Gestion
Gestionnaire	: AXIS Capital Gestion
Dépositaire	: ATB
Distributeurs	: AXIS Capital Bourse et l'ATB

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procéderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts selon les proportions suivantes :

- 1,5 % pour les sorties avant six mois de la date de souscription.
- 1 % pour les sorties entre 6 et 12 mois de la date de souscription.
- 0,5 % pour les sorties avant entre 1 an et 18 mois de la date de souscription.
- Le taux de la commission de rachat est de 0% pour tout rachat réalisé au delà de 18 mois.

Pour plus d'informations sur FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 04 mars 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.